

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant
PurifiDE® XG-3, XG-12

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale
Noms commerciaux
Nom Chimique

PurifiDE® XG-3, XG-12
PurifiDE® XG-3, XG-12
Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant

N° CAS

68855-54-9

N° EINECS

14464-46-1

272-489-0

238-455-4

Nanoforme

Le produit ne contient pas de nanoparticules.

No. D'Enregistrement d'REACH

01-2119488518-22-0002

1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

Utilisation Identifiée

Utilisé comme support, source de silice ou additif fonctionnel pour les peintures, cosmétiques, les plastiques, le caoutchouc ou d'autres applications. Utilisation comme adjuvant de filtration dans les milieux industriels.

Scénario d'exposition

Non.

Page:

		Page:
1	Fabrication de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	11
2	Utilisation comme adjuvant de filtration dans les milieux industriels	14
3	Utilisation industrielle, professionnelle et privée de substance ou de mélanges contenant la substance	17

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Rien d'autre que ce qui précède.

Téléphone

EP Minerals, LLC

Fax

9785 Gateway Drive

Email (personne compétente)

Reno,

Nevada 89521

Etats (Unis)

+1-775-824-7600

+1-775-824-7601

inquiry.minerals@epminerals.com

Importateur

EP Minerals Europe GmbH & Co,

KG Rehrhofer Weg 115 D-29633,

Munster,

Allemagne

+49 51 92 98970

+49-51 92 989715

EPME@epminerals.com

Téléphone

Fax

Email (personne compétente)

1.4 Tél. d'urgence

Europe: +49 51 92 98970 (08:00– 17:00 CET)

Langues parlées: Anglias, Français et Allemand

Etats (Unis): +1-775-824-7600 (08:00– 17:00 PST)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit contient de la cristobalite (fraction fine) à: < 1%
Selon le type de manipulation et d'utilisation (broyage ou séchage par exemple), des particules de silice cristalline fraction fine peuvent être produites. Une inhalation prolongée et/ou en grande quantité de poussière de silice cristalline fraction fine peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline doit être surveillée et contrôlée..
2.2	Éléments d'étiquetage	Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.
	Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PurifiDE® XG-3, XG-12
	Contient:	Terre de diatomées ,Calcinée au fondant (Kieselguhr) (< 1% Cristallin Silice– Cristobalite (Poussière Respirable))
	Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué.
	Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué.
	Mention(s) de Danger	Aucun attribué.
	Conseil(s) de Prudence	Aucun attribué.
2.3	Autres dangers	Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE
Terre de diatomées , Calcinée au fondant (Kieselguhr)	c.a.100	68855-54-9	272-489-0
Contient: Cristobalite (Poussière Respirable), <1% de silice cristalline (fraction fine) par calcul SWeRF	< 1	14464-46-1	238-455-4

3.2 Mélanges - Non applicable.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin. Se moucher pour évacuer les poussières.

Contact avec la Peau

Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grande quantité. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fraction peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons. Une inhalation aiguë peut entraîner une sécheresse des conduits nasaux et une congestion des poumons, une toux et une irritation générale de la gorge. Une inhalation chronique de poussières doit être évitée. Peut irriter le système respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique. Aucun antidote particulier. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

dans une position où elle peut confortablement respirer.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés Non inflammable. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Ceux appropriés pour contenir l'incendie.
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non inflammable, Non combustible, Non Explosif.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Si l'installation ne fonctionne pas correctement ou est inadéquate porter un équipement de protection respiratoire convenable.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Pas de recommandation particulière.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières. Utiliser un aspirateur pour ramasser les matières répandues, lorsque c'est faisable. Transférer dans un conteneur pour élimination.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Manipuler les produits emballés avec soin pour éviter toute rupture accidentelle de l'emballage. Pour des conseils concernant les techniques de manipulation en toute sécurité, veuillez contacter votre fournisseur ou consulter le Guide de Bonnes Pratiques mentionné à la section 16. Eviter la formation de poussière. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Les concentrations atmosphériques doivent être réduites et maintenues aussi bas que possible dans la mesure où cela est techniquement et raisonnablement possible, en dessous des valeurs limites d'exposition.
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales. Stocker dans un endroit sec.
Matières incompatibles Conserver à l'écart des: Acide fluorhydrique
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures,	VME (8 heures,	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
-----------	--------	----------------	----------------	-----------	--------------------------	----------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifIDE® XG-3, XG-12

		ppm)	mg/m ³)			
Silice (poussières alvéolaires de cristobalite)	14464-46-1	-	0.05	-	-	INRS (ED 984),
Poussières réputées sans effet spécifique	-	-	7	-	-	INRS (ED 984), Poussières totales
	-	-	3.5	-	-	INRS (ED 984), poussières alvéolaires

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)
Remarque: Pour les limites équivalentes dans d'autres pays, veuillez consulter un hygiéniste du travail compétent ou les autorités locales de réglementation

8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs Terre de diatomées (Kieselguhr): Non dangereux pour les organismes aquatiques. Insoluble dans l'eau. Sur cette base, les PNEC pour le milieu aquatique n'ont pas été dérivées.

Terre de diatomées (Kieselguhr) DNELs	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - À long terme - Effets systémiques	-	0.05 mg/m ³	-
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	18.7 mg/kg p.c. /jour	0.05 mg/m ³	-

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Eviter la production de poussières.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau

Utiliser une crème pour la peau avant de manipuler le produit. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable - Porter des gants imperméables (NE374). Gants en tissu inadapté



Protection respiratoire

Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandés: Demi-masque (DIN EN 140), Type de filtre P2/P3 Puissance minimale de 90%



Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Eviter une dispersion par le vent.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre rose clair à blanche
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible.
pH (10% Suspension)	4-6
Point de fusion/point de congélation	Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifIDE® XG-3, XG-12

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Se décompose en dessous du point d'ébullition à [°C]: >1300°C
Point d'éclair	Non inflammable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non inflammable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	2.3 g/cm ³ (H ₂ O = 1)
Solubilité(s)	<1% De l'eau Soluble dans: Acide fluorhydrique
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non applicable, Solide.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Caractéristiques des particules	Non disponible.
9.2 Autres informations	Aucun.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter	Eviter le contact avec: Acide fluorhydrique. Ne pas laisser dans des espaces fermés lors du mélange avec une substance très inflammable, car la chaleur peut s'accumuler pendant de longues périodes et les substances inflammables peuvent s'enflammer.
10.5 Matières incompatibles	Réagit violemment avec - Acide fluorhydrique
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Aucuns produits de décomposition connus.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec les yeux	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

11.2.2 Autres informations

Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fraction peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons.

En 1997, le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée provenant de sources professionnelles pouvait provoquer le cancer du poumon chez l'homme (cancérogène de catégorie 1 chez l'homme). Toutefois, il a été souligné que toutes les circonstances industrielles ou tous les types de silice cristalline ne devaient être incriminés. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes des produits chimiques pour les humains, silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En 2009, dans les Monographies de la série 100, le CIRC a confirmé la classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012). En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet de l'inhalation de la poussière de silice cristalline sur l'homme est la silicose. « Il existe suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon est accru chez les personnes souffrant de silicose (et apparemment, pas chez les employés qui ne sont pas affectés par une silicose mais exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). De ce fait, la prévention contre la silicose permettra également de réduire le risque de cancer... (CSLEP SUM Doc 94-final, juin 2003). Il existe donc de nombreuses preuves corroborant le fait que l'augmentation du risque de cancer serait limitée aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose devrait être assurée par le respect des limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes et par la mise en œuvre des mesures de gestion des risques supplémentaires si nécessaire (voir en section 16 ci-dessous).

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non classé comme Polluant Marin.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation. Certains organismes accumulent Si(OH)₄.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les contenants vides et les déchets de façon sécuritaire. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

13.2 Autres informations

Emballages de déchets: Retirer tout emballage en vue de sa revalorisation ou de sa mise au rebut. Assurez-vous que les emballages soient complètement vides avant le recyclage. Informer les consommateurs sur les dangers possibles des emballages vides et sales pour le recyclage ou l'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID / IMDG / OACI/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Terre de diatomées , Aucune mesure spéciale n'est requise.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2 Règlements nationaux	
Allemagne	Classe de danger pour l'eau: nwg
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Sujet aux exigences d'enregistrement REACH, Une évaluation de la sécurité chimique REACH a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Terre de diatomées (Kieselguhr), Calcinée au fondant (CAS# 68855-54-9).

Conseils en matière de formation : Les travailleurs doivent être tenus informés de la présence de silice cristalline et ils doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation de ce produit conformément à la réglementation applicable. Un accord de dialogue social multisectoriel concernant la protection de la santé des travailleurs par des bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation de la silice cristalline et des produits en contenant a été signé le 25 Avril 2006. Cet accord autonome, qui reçoit un soutien financier de la Commission européenne, est basé sur un guide des bonnes pratiques. Cet accord est entré en vigueur le 25 Octobre 2006 et a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes, y compris le Guide des Bonnes Pratiques, est disponible sur <http://www.nepsi.eu> et propose des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits contenant de la silice cristalline fraction fine. Les références bibliographiques sont disponibles sur demande auprès d'EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
SCOEL	Le Comité scientifique de l'UE sur les limites d'exposition professionnelle
IARC	Centre International de Recherche sur le Cancer
SWerF	Fraction fine mesurée

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. EP Minerals, LLC ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006
(REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant
PurifiDE® XG-3, XG-12

est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. EP Minerals, LLC n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Les scénarii suivants sont évoqués dans le Rapport sur la sécurité chimique (RSC) relatif au Kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant, fraction de cristobalite préparé dans le cadre du dossier d'enregistrement imposé par le règlement REACH de l'UE :

Scénario d'exposition 1	Fabrication de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant
Scénario d'exposition 2	Utilisation comme adjuvant de filtration dans les milieux industriels
Scénario d'exposition 3	Utilisation industrielle, professionnelle et privée de substance ou de mélanges contenant la substance

Kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant, fraction de cristobalite < 1%

n°CAS
N°CE

68855-54-9
272-489-0

Résumé des Paramètres

Physical parameters	
Point de fusion/point de congélation	> 450 °C
Coefficient de Partage (log K _{ow})	Non applicable
Solubilité (Eau) (mg/l)	3.7 mg/l @ 20 °C
Poids moléculaire	66.0843
Biodégradabilité	Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

Santé de l'Homme (DNEL)			
Employés	À court terme	Inhalation (mg/m ³)	0.05 mg/m ³
		Contact avec la peau (mg/kg p.c. /jour)	Non déterminé
	À long terme	Inhalation (mg/m ³)	Non déterminé
		Contact avec la peau (mg/kg p.c. /jour)	Non déterminé
Consommateur		Inhalation (mg/m ³)	0.05 mg/m ³
		Contact avec la peau (mg/kg p.c. /jour)	Non déterminé
		Ingestion (mg/kg p.c. /jour)	3.5 mg/kg p.c. /jour

Environmental Parameters (PNECs)		
Scénario d'exposition	Environnement PEC Cas le plus défavorable	PNEC STP
ES1 Fabrication de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	Non défini	Non défini
ES2 Utilisation comme adjuvant de filtration dans les milieux industriels	3.87 mg/l	100 mg/l
ES3 Utilisation industrielle, professionnelle et privée de substance ou de mélanges contenant la substance	0.329 mg/l	100 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006
(REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant
PurifiDE® XG-3, XG-12

Sommaire

Numéro du ES	Titre	Page:
Scénario d'exposition 1	Fabrication de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	11
Scénario d'exposition 2	Utilisation comme adjuvant de filtration dans les milieux industriels	14
Scénario d'exposition 3	Utilisation industrielle, professionnelle et privée de substance ou de mélanges contenant la substance	17

Scénarios contributeurs

PROC Codes

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

Scénario d'exposition 1 – Fabrication de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant

1.0 Scénarios contributants

Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de processus [PROC]	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
Catégorie de produit chimique [PC]	PC0 Autres Adsorbants, Matériau de remplissage PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
Catégories d'articles [AC]	Non applicable
Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)	ERC1 Fabrication de substances
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement SPERC	Non applicable

2.0 Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

2.1 Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Propriétés du produit

Forme physique du produit	Blanc/Beige Poudre
Concentration de la substance dans le produit	Comprend des concentrations jusqu'à 100%

Facteurs humains indépendants du management du risque

Zone d'exposition potentielle	Non défini
-------------------------------	------------

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'exposition par jour	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Temps d'exposition par semaine	Couvre une fréquence jusqu'à: 5 jours par semaine.

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

domaine d'utilisation	Tous les scénarios concernés	Intérieur
caractéristiques du milieu environnant	Non défini	

Mesures générales pour toutes activités

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). Ne pas respirer les poussières. Eviter la production de poussières. Éliminer immédiatement les quantités renversées. après un contact avec la peau, nettoyer immédiatement avec beaucoup de: De l'eau. Proposer une formation de base aux employés pour prévenir/minimiser les expositions.

Mesures d'organisation

Tous les scénarios concernés	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en œuvre des mesures de correction.	
------------------------------	---	--

Conditions techniques d'utilisation

PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC19	Ventilation aspirante locale conseillée.	
PROC1, PROC2, PROC3	Utiliser dans des systèmes fermés. Ventilation aspirante locale conseillée.	

Mesures de gestion des risques liées à la santé humaine

Protection respiratoire	PROC4, PROC8b, PROC9	Demi-masque (DIN EN 140), Type de filtre P2/P3 Puissance minimale de 90%
	PROC2, PROC3	Aucune mesure spéciale n'est requise.
Main et/ou Protection de la peau	Tous les scénarios concernés	Porter des gants imperméables (NE374). porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
Protection des Yeux	Tous les scénarios	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

		concernés	
autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur			
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.			
2.2 Contrôle de l'exposition environnementale			
quantités utilisées			
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	N'est pas considéré comme ayant une influence sur l'exposition en tant que telle pour ce scénario.		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):			
La partie du tonnage régional utilisée localement: tonnes/an			
tonnage annuel du site (tonnes/année):			
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):			
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque			
Débit de l'eau de surface de réception (m³/d):	Non défini (Par défaut= 18,000)		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Conditions de service			
Jours d'émission (jours/année):	Non défini		
Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	Aucun risque attendu: Les concentrations atmosphériques devraient rester faibles.		
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	100 mg/l		
Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):	Aucun risque attendu: Le dépôt devrait rester faible.		
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol			
Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%):	Non défini. Il est recommandé de traiter les gaz résiduels des procédés de fabrication en les faisant passer dans des filtres textiles, des laveurs ou des cyclones.		
Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%):	Les eaux résiduelles résultant de la fabrication de la substance peuvent être traitées par sédimentation pour éliminer les particules solides de la substance. La sédimentation est très efficace avec une efficacité de réduction de 99% ou plus.		
en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de (%):	Les eaux résiduelles résultant de la fabrication de la substance peuvent être traitées par sédimentation pour éliminer les particules solides de la substance. La sédimentation est très efficace avec une efficacité de réduction de 99% ou plus.		
Traiter les rejets vers les sols pour atteindre une efficacité d'élimination typique de (%):	Non défini		
Remarque: Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.			
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site			
Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer. Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.			
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales			
Taille des canalisations/des stations d'épuration communales (m³/d)	Non défini		
Dégradation-efficacité (%)	Non défini		
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets			
Type de déchet	Solide et Liquide et Gaz		
Technique de mise au rebut	Enfouir dans une décharge autorisée ou incinérer dans des conditions contrôlées agréées. Il est recommandé de traiter les gaz résiduels des procédés de fabrication en les faisant passer dans des filtres textiles, des laveurs ou des cyclones.		
Quantités de substance libérées après la mise en œuvre des mesures de gestion des risques			
Déversement d'effluents au réseau de collecte des eaux usées lié au processus (mg/l)	< 3.87 mg/l		
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) (kg/d):	Non défini		

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Exposition de l'homme de prédiction

Estimation de l'exposition (méthode/modèle de calcul) | ECETOC TRA 2010

Catégorie de processus [PROC]	Durée	Ventilation locale par aspiration	Inhalation	
			exposition par inhalation (mg/m³)	Ratio de caractérisation des risques (RCR)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

PROC1	4 – 8	Aucun	0.01	0.028
PROC2	4 – 8	90%	0.1	0.278
PROC3	4 – 8	90%	0.1	0.278
PROC4	≤ 1	95%	0.25	0.694
PROC5	≤ 1	95%	0.25	0.694
PROC8a	≤ 1	95%	0.25	0.694
PROC8b	≤ 1	95%	0.25	0.694
PROC9	≤ 1	95%	0.2	0.556
PROC15	4 – 8	95%	0.25	0.694
PROC19	≤ 1	95%	0.25	0.694

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

L'exposition orale ne devrait pas se produire.

3.2 Prévision de l'exposition environnementale

Estimation de l'exposition (méthode/modèle de calcul)	EUSES
Taux de caractérisation des risques	
Traitement des eaux usées	Non défini: Après sédimentation, les eaux usées envoyées à la station de traitement des eaux résiduaires urbaines contiennent: ≤ 3.87 mg/l. Aucun effet observé à ce niveau.
Milieu Aquatique (Pélagique)	Non défini: Les CEP pour le cas le plus défavorable sont inférieures au niveau sans effet (3.87 mg/l): 0.387/0.039 mg/l
sédiment d'eau douce/sédiment marin	Aucun risque attendu: Le kieselguhr est naturellement présent dans l'environnement et est considéré comme faisant partie des écosystèmes.
Sol	Aucun risque attendu: Le dépôt devrait rester faible.
Milieu atmosphérique	Aucun risque attendu: Les concentrations atmosphériques devraient rester faibles.
Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement / Empoisonnement secondaire	La substance est très peu soluble dans l'eau et ne peut donc pas être utilisée par les organismes.

4. Instruction d'évaluation pour utilisateur en aval

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir	Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Conformément aux recommandations de l'ECHA, l'approche considérant « le cas le plus défavorable » a été utilisée et seules les mesures de gestion des risques (RMM) les plus strictes recommandées pour chaque voie d'exposition ont été prises.	
Instrument / outil / méthode de contrôle de l'exposition	Employés	ECETOC TRA 2010
	exposition environnementale	EUSES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

Scénario d'exposition 2 – Utilisation comme adjuvant de filtration dans les milieux industriels

1.0 Scénarios contributants	
Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 Fabrication de produits alimentaires SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU19 Bâtiment et travaux de construction
Catégorie de processus [PROC]	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégorie de produit chimique [PC]	PC0 Autres Matériau de filtration PC2 Adsorbants PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC25 Fluides pour le travail des métaux PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories d'articles [AC]	Non applicable
Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)	ERC1 Fabrication de substances ERC2 Formulation de préparations ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement SPERC	Non applicable

2.0 Conditions d'exploitation et mesures de magement des risques

2.1 Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Propriétés du produit

Forme physique du produit	Poudre rose clair à blanche
Concentration de la substance dans le produit	Blanc/Beige Poudre Comprend desconcentrations jusqu'à 100%

Facteurs humains indépendants du management du risque

Zone d'exposition potentielle	Non défini
-------------------------------	------------

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'exposition par jour	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Temps d'exposition par semaine	Couvre une fréquence jusqu'à: 5 jours par semaine.

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

domaine d'utilisation	Tous les scénarios concernés	Intérieur
caractéristiques du milieu environnant	Volumes d'espace	50 m ³
	Taux de ventilation	0.6 / 1 heure(s)

Mesures générales pour toutes activités

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). Ne pas respirer les poussières. Eviter la production de poussières. Éliminer immédiatement les quantités renversées. après un contact avec la peau, nettoyer immédiatement avec beaucoup de: De l'eau. Proposer une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

formation de base aux employés pour prévenir/minimiser les expositions.		
Mesures d'organisation		
Tous les scénarios concernés	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.	
Conditions techniques d'utilisation		
PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC19	Utiliser avec [un système d'extraction ou un masque de protection.	
PROC2, PROC3	Utiliser dans des systèmes fermés.	
Mesures de gestion des risques liées à la santé humaine		
Protection respiratoire	PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC19	Porter un équipement de protection respiratoire.
	PROC2, PROC3	Aucune mesure spéciale n'est requise.
Main et/ou Protection de la peau	Tous les scénarios concernés	Porter des gants imperméables (NE374). porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
Protection des Yeux	Tous les scénarios concernés	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur		
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.		
2.2 Contrôle de l'exposition environnementale		
quantités utilisées		
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	N'est pas considéré comme ayant une influence sur l'exposition en tant que telle pour ce scénario.	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
La partie du tonnage régional utilisée localement: tonnes/an		
tonnage annuel du site (tonnes/année):		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2 - 12500	
	Non déterminé.	
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque		
Débit de l'eau de surface de réception (m³/d):	Non défini (Par défaut= 18,000)	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Conditions de service		
Jours d'émission (jours/année):	Non défini	
Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	Aucun risque attendu: Les concentrations atmosphériques devraient rester faibles.	
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	100 mg/l	
Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):	Aucun risque attendu: Le dépôt devrait rester faible.	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol		
Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%):	Non défini. Il est recommandé de traiter les gaz résiduels des procédés de fabrication en les faisant passer dans des filtres textiles, des laveurs ou des cyclones.	
Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%):	Les eaux résiduelles résultant de la fabrication de la substance peuvent être traitées par sédimentation pour éliminer les particules solides de la substance. La sédimentation est très efficace avec une efficacité de réduction de 99% ou plus.	
en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de (%):	Les eaux résiduelles résultant de la fabrication de la substance peuvent être traitées par sédimentation pour éliminer les particules solides de la substance. La sédimentation est très efficace avec une efficacité de réduction de 99% ou plus.	
Traiter les rejets vers les sols pour atteindre une efficacité d'élimination typique de (%):	Non défini	
Remarque: Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.		
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site		
Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer. Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.		
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales		
Taille des canalisations/des stations d'épuration communales	Non défini	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

(m³/d)	
Dégradation-effectivité (%)	Non défini
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets	
Type de déchet	Solide et Liquide et Gaz
Technique de mise au rebut	Enfouir dans une décharge autorisée ou incinérer dans des conditions contrôlées agréées. Il est recommandé de traiter les gaz résiduels des procédés de fabrication en les faisant passer dans des filtres textiles, des laveurs ou des cyclones.
Quantités de substance libérées après la mise en œuvre des mesures de gestion des risques	
Déversement d'effluents au réseau de collecte des eaux usées lié au processus (mg/l)	< 3.87 mg/l
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) (kg/d):	Non défini

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Exposition de l'homme de prédiction

Estimation de l'exposition (méthode/modèle de calcul) ECETOC TRA 2010

Catégorie de processus [PROC]	Durée	Ventilation locale par aspiration	Inhalation	
			exposition par inhalation (mg/m³)	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
PROC2	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC3	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC4	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC5	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC8a	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC8b	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC9	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC15	4 – 8	Aucun	0.147	0.408
PROC19	8	Aucun	0.147	0.408

L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.
L'exposition orale ne devrait pas se produire.

3.2 Prévision de l'exposition environnementale

Estimation de l'exposition (méthode/modèle de calcul) EUSES

Taux de caractérisation des risques

Traitement des eaux usées	Non défini: Après sédimentation, les eaux usées envoyées à la station de traitement des eaux résiduaires urbaines contiennent: ≤ 3.87 mg/l. Aucun effet observé à ce niveau.
Milieu Aquatique (Pélagique)	Non défini: Les CEP pour le cas le plus défavorable sont inférieures au niveau sans effet (3.87 mg/l): 0.387/0.0387 mg/l
sédiment d'eau douce/sédiment marin	Aucun risque attendu: Le kieselguhr est naturellement présent dans l'environnement et est considéré comme faisant partie des écosystèmes.
Sol	Aucun risque attendu: Le dépôt devrait rester faible.
Milieu atmosphérique	Aucun risque attendu: Les concentrations atmosphériques devraient rester faibles.
Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement / Empoisonnement secondaire	La substance est très peu soluble dans l'eau et ne peut donc pas être utilisée par les organismes.

4. Instruction d'évaluation pour utilisateur en aval

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnement, voir	Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets. Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Conformément aux recommandations de l'ECHA, l'approche considérant « le cas le plus défavorable » a été utilisée et seules les mesures de gestion des risques (RMM) les plus strictes recommandées pour chaque voie d'exposition ont été prises.
Instrument / outil / méthode de contrôle de l'exposition	Employés exposition environnementale
	ECETOC TRA 2010 EUSES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

Scénario d'exposition 3 – Utilisation industrielle, professionnelle et privée de substance ou de mélanges contenant la substance

1.0 Scénarios contribuant	
Secteur d'utilisation	SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Catégorie de processus [PROC]	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégorie de produit chimique [PC]	PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories d'articles [AC]	AC10 Articles en caoutchouc AC13 Articles en plastique
Catégorie d'émission dans l'environnement (ERC)	ERC1 Fabrication de substances ERC2 Formulation de préparations ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8f Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC10b Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement SPERC	Non applicable

2.0 Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1 Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Propriétés du produit

Forme physique du produit	Solide et Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Comprend des concentrations jusqu'à 15%

Facteurs humains indépendants du management du risque

Zone d'exposition potentielle	Non défini
-------------------------------	------------

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition	Utilisation de revêtements et de peintures contenant du kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	4 – 8 heures
	Utilisation de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant pour la filtration d'eau	1 heure/jours
	Utilisation de nettoyants contenant du kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	Professionnel: 60 min/Utilisation Consommateur: 20 min/Jours
Fréquence d'exposition	Utilisation de revêtements et de peintures contenant du kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	225 jours par année
	Utilisation de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant pour la filtration d'eau	Professionnel: Hebdomadaire Consommateur: Mensuel
	Utilisation de nettoyants contenant du kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	Professionnel: ≤ 8 Utilisations par jour Consommateur: 1 Utilisations par jour

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

domaine d'utilisation	Tous les scénarios	Intérieur
-----------------------	--------------------	-----------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

	concernés		
caractéristiques du milieu environnant	Professionnel: Utilisation de revêtements et de peintures contenant du kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant	Volumes d'espace	1 m ³
		Taux de ventilation	0.6 / 1 heure(s)
		Lieu de déversement	200 cm ²
	Usage professionnel de nettoyeurs pour les mains	Volumes d'espace	2.5 m ³
		Taux de ventilation	2 / 1 heure(s)
		Lieu de déversement	5 m ²
Tout autre usage		Non défini	
Mesures générales pour toutes activités			
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). Ne pas respirer les poussières. Eviter la production de poussières. Éliminer immédiatement les quantités renversées. après un contact avec la peau, nettoyer immédiatement avec beaucoup de: De l'eau. Proposer une formation de base aux employés pour prévenir/minimiser les expositions.			
Mesures d'organisation			
Tous les scénarios concernés	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.		
Conditions techniques d'utilisation			
Tous les scénarios concernés	Recommander un appareil d'aspiration local.		
Mesures de gestion des risques liées à la santé humaine			
Protection respiratoire	Tous les scénarios concernés	Porter un équipement de protection respiratoire.	
Main et/ou Protection de la peau	Tous les scénarios concernés	Porter des gants imperméables (NE374). porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.	
Protection des Yeux	Tous les scénarios concernés	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).	
autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur			
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.			
2.2 Contrôle de l'exposition environnementale			
quantités utilisées			
Tonnage dans l'UE par an	120, tonnes		
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	10 %		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	12 tonnes		
La partie du tonnage régional utilisée localement:	Non défini		
tonnage annuel du site (tonnes/année):	Non défini		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	Non défini		
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque			
Débit de l'eau de surface de réception (m ³ /d):	2000		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Conditions de service			
Jours d'émission (jours/année):	260		
Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0		
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0.1		
Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):	0		
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol			
Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%):	Non défini		
Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%):	Les eaux résiduelles résultant de la fabrication de la substance peuvent être traitées par sédimentation pour éliminer les particules solides de la substance. La sédimentation est très efficace avec une efficacité de réduction de 99% ou		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

	plus.
en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de (%):	Les eaux résiduelles résultant de la fabrication de la substance peuvent être traitées par sédimentation pour éliminer les particules solides de la substance. La sédimentation est très efficace avec une efficacité de réduction de 99% ou plus.
Traiter les rejets vers les sols pour atteindre une efficacité d'élimination typique de (%):	Non défini
Remarque: Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées. Aucun traitement des eaux usées n'est requis.	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site	
Evacuez l'air usé seulement par des séparateurs ou des épurateurs appropriés. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer. Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.	
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales	
Taille des canalisations/des stations d'épuration communales (m³/d)	Non défini
Dégradation-effectivité (%)	Non défini
Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets	
Type de déchet	Solide et Liquide
Technique de mise au rebut	Enfouir dans une décharge autorisée ou incinérer dans des conditions contrôlées agréées. mettre l'eau de lavage dans les eaux usées et non pas dans les eaux courantes.
Quantités de substance libérées après la mise en œuvre des mesures de gestion des risques	
Déversement d'effluents au réseau de collecte des eaux usées lié au processus (mg/l)	0.012 mg/l
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) (kg/d):	Non défini

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.1 Exposition de l'homme de prédiction

Estimation de l'exposition (méthode/modèle de calcul)	ECETOC TRA 2010
Taux de caractérisation des risques	

Catégorie	Contenu	Ventilation locale par aspiration	Durée	Catégorie de processus [PROC]	Inhalation	
					exposition par inhalation (mg/m³)	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Industriel	10%	NO	6	PROC7	0.325	0.903
Professionnel	95%	NO	6	PROC11	0.325	0.903

Usage pour le consommateur	À long terme exposition par inhalation (mg/m³)	A court terme exposition par inhalation (mg/m³)	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Utilisation de peintures à haute teneur en particules solides	0.000122	-	0.0015
Utilisation de peintures à base aqueuse	0.000186	--	0.0023
Utilisation de peintures à base de solvant	0.000864		0.011
Utilisation de peintures à base aqueuse pour les murs	0.00044		0.0055
Peinture par pulvérisation (bombes aérosols à gâchette)	-	37.5	-
Peinture par pulvérisation (pulvérisateur pneumatique)	-	0.676	-
Matériau de filtration	-	0.14	-
Produits de nettoyage	0.00002	-	0.00025

3.2 Prévision de l'exposition environnementale

Estimation de l'exposition (méthode/modèle de calcul)	EUSES
Taux de caractérisation des risques	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 3.1 Date: 21.03.2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

Terre de diatomées Calcinée au fondant, Kieselguhr Calcinée au fondant PurifiDE® XG-3, XG-12

<p>Traitement des eaux usées</p>	$C_{STP} = \frac{AMOUNT_{STP}}{DAYS \cdot INHAB \cdot WASTEW_{inhab}}$ <p>Quantité de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant rejetée dans les stations de traitement des eaux usées municipales dans l'UE par an (1.2E13 mg/Année(s),</p> <p><i>AMOUNT_{STP}</i></p> <p><i>DAYS</i> Nombre de jours de rejet (365 Jours//Année(s),</p> <p><i>INHAB</i> Nombre d'habitants dans l'UE (500 million habitants)</p> <p><i>WASTEW_{inhab}</i> Eaux usées par habitant (200 L/jour)</p> <p><i>C_{STP}</i> Concentration de kieselguhr, silice amorphe calcinée au fondant rejetée dans les stations de traitement des eaux usées municipales (mg/l).</p> <p>Estimation STP Concentration (g/L):</p> $C_{STP} = \frac{1.2E13}{365 \cdot 500000000 \cdot 200} = 0.329 \frac{mg}{L}$
<p>Milieu Aquatique (Pélagique)</p>	<p>Eaux de surface: 0.333 mg/l eau de mer: 0.00033 mg/l</p>
<p>sédiment d'eau douce/sédiment marin</p>	<p>Aucun risque attendu: Le kieselguhr est naturellement présent dans l'environnement et est considéré comme faisant partie des écosystèmes.</p>
<p>Sol</p>	<p>Aucun risque attendu: Le kieselguhr est naturellement présent dans l'environnement et est considéré comme faisant partie des écosystèmes.</p>
<p>Milieu atmosphérique</p>	<p>Aucun risque attendu: Le dépôt devrait rester faible.</p>
<p>Empoisonnement secondaire</p>	<p>Aucun risque attendu: Les concentrations atmosphériques devraient rester faibles.</p>
<p>Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement / Empoisonnement secondaire</p>	<p>La substance est très peu soluble dans l'eau et ne peut donc pas être utilisée par les organismes.</p>

4. Instruction d'évaluation pour utilisateur en aval

<p>Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir</p>	<p>Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.</p> <p>Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne soutiennent pas la nécessité d'un DNEL pour d'autres effets.</p> <p>Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).</p> <p>Conformément aux recommandations de l'ECHA, l'approche considérant « le cas le plus défavorable » a été utilisée et seules les mesures de gestion des risques (RMM) les plus strictes recommandées pour chaque voie d'exposition ont été prises.</p>	
<p>Instrument / outil / méthode de contrôle de l'exposition</p>	<p>Employés</p>	<p>ECETOC TRA 2010 / RIVM 2008</p>
	<p>Consommateur</p>	<p>RIVM 2008</p>
	<p>exposition environnementale</p>	<p>EUSES</p>